

ATT / DUAN CORRESPONDANCES

AEC / AMCI /AMCX

Les **ATT ou Attestations Techniques** sont les tests techniques **préalables** à l'inscription dans une formation diplômante d'enseignant. Les passages de ces épreuves devant un jury d'experts évaluent si le candidat a acquis le niveau de compétence technique nécessaire dans les différentes composantes de sa discipline pour le diplôme visé. Selon son projet, le pratiquant postulant choisit l'ATT correspondant sans obligation de passer par les niveaux précédents. S'il vise un CQP, il peut passer l'ATT2 sans avoir l'ATT1.

Les grades ou duans évaluent le niveau technique des pratiquants ; ils ne sont pas liés à un projet de diplôme.

Les détenteurs de duans qui ont un projet de formation, sont dispensés de passage d'ATT.

TABLEAU RECAPITULATIF

Diplômes	CMB	CQP	DEJEPS
Qualifications Dans chaque MENTION AMCX AMCI AEC	Moniteur d'enseignement bénévole sous la responsabilité d'un enseignant diplômé référent	Assistant professeur des arts martiaux, AEMC Rémunéré à temps partiel, maximum 360 heures par an	Professeur Diplômé d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Arts énergétiques et Martiaux Chinois, option : « perfectionnement sportif », Rémunéré à temps plein
Attendus techniques	ATT1	ATT2	ATT3
	Les titulaires des duans peuvent demander dispense du passage ATT selon les correspondances établies dans la discipline concernée (voir tableau ci-après)		

CORRESPONDANCES ATT/DUAN

	AEC	AMCI	AMCX
ATT1	DUAN 2	DUAN 2	DUAN 2
ATT2	DUAN 3	DUAN 3	DUAN 3
ATT3	DUAN 4	DUAN 4	DUAN 4